

Air Canada : une injustice enfin dénoncée

Pendant des décennies, des milliers d'agentes de bord – en grande majorité des femmes – ont travaillé pour Air Canada sans être rémunérées pour une part importante de leurs tâches essentielles. L'embarquement, les contrôles de sécurité, la préparation de la cabine, l'assistance aux passagers : tout ce travail au sol était effectué gratuitement. Seules les heures de vol, à partir de la fermeture des portes de l'avion, étaient comptabilisées.

« Cette pratique inacceptable, héritée d'une époque où les femmes disposaient de peu de pouvoir de négociation dans l'industrie, a contribué à accentuer les écarts salariaux entre les sexes », explique Colette Cummings, directrice générale du CIAFT. « En 2025, les femmes ne devraient pas subir de telles conditions de travail. »

En moyenne, les agentes de bord effectuaient 35 heures de travail gratuit chaque mois.

Mobilisation historique

Grâce à une mobilisation historique du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), une entente de principe a été conclue avec Air Canada. Cette entente prévoit une rémunération partielle du travail au sol, laquelle augmentera progressivement jusqu'à atteindre 70 % du taux horaire. De fait, le SCFP a affirmé, à juste titre, qu'il mettait ainsi fin au travail non payé.

Même la ministre fédérale du Travail, l'honorable Patty Hajdu, a souligné que « personne ne devait travailler gratuitement » et a lancé des consultations afin de corriger cette injustice.

Pour le CIAFT, il est plus que temps de reconnaître la valeur du travail invisible, trop souvent assumé par les femmes.

À propos du CIAFT : *Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) œuvre pour l'amélioration des conditions de travail et l'accès équitable des femmes au marché du travail, tout en défendant leurs droits et en favorisant une société inclusive et égalitaire.*

Renseignements :

Colette Cummings, directrice générale

direction@ciaft.qc.ca

Cellulaire : 438-860-1723